DLP 11-7-80693285

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "des Pays de la Loire"

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX
Téléphone n° 66.21.32 Poste 574

Régisseur des recettes DDA
C. C. P. 8604-02 Nantes

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: M. JOURNEAUX Mr. THIAULT

BULLETIN N° 196 DE JUILLET 1980 - TOUS DEPARTEMENTS .... P. 1

LA RECHERCHE DU FEU BACTERIEN DU POIRIER EN 1980

Au cours de l'année 1979, aucun foyer de feu bactérien n'a été décelé dans la Circonscription des Pays de la Loire. Cependant, cette éventualité demeure. C'est pourquoi, en accord avec les organisations professionnelles, une nouvelle prospection dans les vergers de poiriers et dans les pépinières hébergeant des hôtes sensibles à cette maladie bactérienne est en cours de réalisation. La période de prospection se déroulera de Juillet à Septembre. Nous vous demandons, comme l'an passé, de réserver le meilleur accueil aux agents chargés de cette tâche.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES - Les conditions climatiques des deux dernières décades de Juin ont été peu favorables à l'activité de cet insecte dont le premier vol n'est toutefois pas terminé. De rares oeufs ont cependant été déposés fin Juin et début de Juillet. Ils devraient arriver à éclosion prochainement. Par conséquent :

- *dans les vergers qui ne sont pas situés à proximité d'arbres non traités, et où le carpocapse a été régulièrement combattu, il est actuellement inutile d'intervenir.*

- *dans les vergers proches d'arbres non traités, vergers de la Vendée notamment, une nouvelle intervention pourra être exécutée dans les derniers jours de la semaine du 14 au 19 Juillet.*

Les arboriculteurs qui utilisent le diflubenzuron devront traiter dès le début de cette même semaine.

Ce traitement pourra être mixte avec le traitement anti-tavelure conseillé ci-dessous.

Ces indications concernent les vergers situés dans les départements du Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique (y compris la zone Nord), de la Vendée, du Sud de la Sarthe et de la Mayenne. Par contre, dans le Nord de la Sarthe et de la Mayenne, aucun traitement n'est à envisager dans l'immédiat.

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER - Les pluies abondantes qui se sont produites depuis le 10 Juin ont permis de nombreuses contaminations dont les taches doivent continuer d'apparaître jusqu'à la fin Juillet.

Si la protection contre le carpocapse est inutile dans la majorité des cas, les arboriculteurs doivent continuer de se méfier des tavelures, notamment dans les vergers où des taches existent depuis la mi-Juin. Dans ces vergers, la protection contre les tavelures doit continuer d'être assurée, même en l'absence de traitement anti-carpocapse.

OIDIUM DU POMMIER - Dans les vergers de variétés sensibles, où des pousses oïdiées sont observées, la protection contre l'oïdium doit continuer d'être assurée, à l'occasion d'un éventuel traitement anti-tavelure.

ARAIGNEE ROUGE - PSYLLE DU POIRIER - L'activité de cet acarien et de cet insecte est actuellement faible et une intervention ne peut se justifier que très localement, en particulier dans les vergers où ils n'ont pas été combattus jusque là.

25

PUCERONS - *L'activité de ces insectes est pratiquement nulle, du fait des conditions climatiques très défavorables.*

VIGNE

MILDIOU - *Les températures basses enregistrées depuis la mi-Juin n'ont pas permis une forte extension du mildiou, malgré l'abondance des pluies. De plus, les taches qui sont apparues sont actuellement peu fertiles. Il est donc inutile de renouveler la protection conseillée dans le bulletin du 23 Juin, quelle que soit la nature du fongicide utilisé. La Station donnera prochainement de nouvelles informations sur l'évolution du mildiou.*

Ces indications sont valables pour les vignobles du Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique et du Sud de la Sarthe.

Par contre, dans les vignobles de Vendée, la situation, si elle n'est pas alarmante, sauf cas particulier, nécessité davantage de précautions en raison du développement du black-rot. La protection devra être renouvelée dès le début de la semaine du 14 au 19 Juillet. Ce traitement sera également efficace contre le black-rot, sous réserve d'utiliser un fongicide également homologué contre cette maladie.

BLACK-ROT - *Dans les vignobles de Vendée, cette affection a été favorisée par les pluies incessantes. Elle est en extension, notamment dans les parcelles où des taches existent déjà, ce qui constitue la majorité des cas. Les viticulteurs doivent s'en méfier. Il y a donc lieu d'utiliser, contre le mildiou, l'un des fongicides suivants (liste des fongicides homologués au 1er Janvier 1980) : captafol, captane, cuivre de l'hydrate, cuivre de l'hydroxyde, cuivre de l'oxychlorure, cuivre de l'oxyde cuivreux, cuivre de sulfate, dichlofluanide, folpel, mancozèbe, manèbe, propinèbe, zinèbe.*

OIDIUM - *Dans l'ensemble des vignobles, les manifestations de cette maladie sont rares. Toutefois, dans les vignobles de Vendée, où l'oïdium est plus virulent, il est rappelé qu'un poudrage devra être réalisé dès que les conditions climatiques le permettront. De plus, les viticulteurs pourront profiter du traitement dirigé contre le mildiou et le black-rot pour combattre l'oïdium.*

POMME DE TERRE

MILDIOU - *Les conditions climatiques continuent d'être très favorables à cette maladie. Dans les parcelles de variétés sensibles, qui ne sont pas destinées à être arrachées prochainement, la protection doit être assurée avec soin. Elle doit être renouvelée si le dernier traitement a été élimité par les pluies.*

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire
des "PAYS DE LA LOIRE"

G. RIBAULT.

Tirage du 10 JUILLET 1980